



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 18 janvier 2021

Objet : Maintien de la rémunération des artistes intermittents de l'Opéra

Monsieur le Directeur Général de l'Opéra,

Lors du premier confinement, de nombreuses productions ont été malheureusement annulées. Nous avons dès cette période demandé à l'Administration de maintenir la rémunération prévue par les contrats des artistes extérieurs programmés sur ces spectacles, ainsi que s'y sont engagées de nombreuses maisons d'Opéra.

L'Administration nous a répondu honorer ainsi plus de quatre-vingt-deux contrats d'intermittents.

Les artistes concernés se sont réjouis de cette décision, publiée dans la presse à l'occasion des annonces du maire de la Ville de Nice affichant son soutien au secteur de la Culture, durement touché par la crise sanitaire.

Début octobre, nous avons été alertés sur le fait que plusieurs artistes, prévus notamment sur la production de Phaéton de Lully, n'avaient toujours pas perçu leur rémunération. Contactée par l'un d'eux, votre administration a écrit le 22 octobre ne pas avoir de réponse "concernant le recours hiérarchique [...] concernant le rejet de la demande d'activité partielle." Elle ajoute que l'Opéra de Nice souhaite attendre le retour de cette procédure avant de prendre une décision définitive sur la rémunération de ces contrats.

Nous comprenons donc que la décision de rémunérer ou pas ces artistes intermittents n'avait pas encore été prise par l'Opéra à la date du 22 octobre, et qu'elle pouvait être conditionnée.

Par téléphone, Mme le Directeur délégué de l'Opéra, nous a informés que la réponse serait donnée avant la fin de l'année 2020.

Nous nous étonnons aujourd'hui que les artistes concernés n'aient pas encore été informés de la décision définitive prise par l'Opéra.

Nous vous serions reconnaissants de nous tenir informés de l'évolution de la situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général de l'Opéra, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT

**Responsable de la section Opéra
Violaine DARMON**